

26 août 2024 à 18 heures

Présents : Tous les membres en exercice sauf :
Secrétaire de séance : Loïc REYMOND
Convocation 20 Août 2024
Excusé : CALAME Benoit donne procuration à BAUQUEREY Grégory

I PERISCOLAIRE

1. Présentation du budget primitif 2024

Suite à la reprise du périscolaire en régie communale Mme le Maire a souhaité créer un budget annexe et présente au Conseil un budget prévisionnel de septembre à décembre 2024.

Mme Le Maire présente le Budget Prévisionnel du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024

Budget Périscolaire

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses : 54 000. 00	Recettes : 54 000.00
<u>Investissement</u> :	Dépenses : 0.00	Recettes : 0.00

Vote : 14 pour

2. Organisation du Périscolaire

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'organisation qui sera mise en place dès la rentrée de septembre. Les horaires d'ouverture seront de 6h20 / 18h00. Un créneau de 11h30 à 12h15 a été créé qui permettra aux parents qui le souhaitent de reprendre leurs enfants en sortant du travail pour les faire déjeuner chez eux.

L'équipe sera dirigée par Marine Percherancier.

Il y a lieu de créer un poste supplémentaire à hauteur de 20.5h/mensuel. L'effectif total sera composé de 6 personnes à temps plein ou temps partiel selon les cas.

La nouvelle délibération annule et remplace la délibération N°41/2024 du 24 juin 2024.

Vote : 14 pour

Les repas de la cantine seront préparés par l'auberge du Châteleu qui proposera aux enfants des repas de qualité, variés, cuisinés à l'auberge et livrés chaque jour, le pain sera fourni par la boulangerie du village, les petits déjeuners, goûters seront fournis par le magasin carrefour. Le coût du repas est de 5,60 euros contre 4,79 euros précédemment (repas industriels), Mme le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge une partie du surcoût qui incombera aux parents en fonction du quotient familial (soit 0.60cts de 0 à 999 – 0.30cts de 1000 à 1999 – 0€ au-dessus).

Le périscolaire sera également ouvert les 2èmes semaines des vacances scolaires sauf celles de Noël sous réserve d'un nombre suffisant d'inscription.

Vote : 13 pour / 1 abstention

II TARIF DES CONCESSIONS

Suite à la création des cavurnes du cimetière du Bollot, il apparait que les pré-tombes n'ont jamais été facturées alors que les caveaux et les cavurnes le sont.

Il ressort des factures de 2010 (date de création des pré-tombes) un coût de 29 080 euros (tranche de 28 pré-tombes) réglé par la commune.

Madame le Maire propose de facturer le prix réel.

La nouvelle tranchée de câbles dans le village
que son aménagement ont coûté 17 000 euros.
Mme le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

Désignation	Ancien tarif	Tarif proposé
Pré-tombe	0€	1100€
Caveau (6 places)	2500€	2500€
Cavurne	450€	710€
Colombarium	717€	717€
Concession 15 ans	50€	70€
Concession 30 ans	140€	140€

Vote : 14 pour

III RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population du village sera effectué en janvier/février 2025.
Madame le Maire propose la nomination de Virginie MORALES en tant que coordonnateur communal, et de recruter 2 ou 3 agents recenseurs parmi la population, une annonce sera faite sur les réseaux communaux pour les personnes intéressées.

Vote : 14 pour

IV URBANISME

- Servitude de tréfond Vente Boillot Jean-Pierre / Sauge Frédéric et Purguy Ornella

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de valider une servitude de tréfond pour un éventuel futur raccordement aux réseaux EU et EP sur la parcelle **AB 25** appartenant à la Commune de Grand'Combe Châteleu au profit du Fonds dominant de la parcelle **AB 662** et également au profit du fonds servant des parcelles **AB n°663** et **AB n°568**.

Vote : 14 pour

V INFORMATION PERSONNEL COMMUNAL - RESSOURCES HUMAINES

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un point « Ressources Humaines » soit :

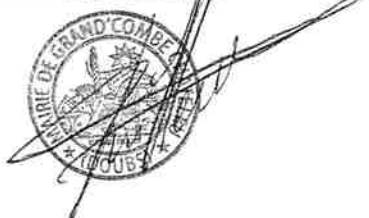
- La mutation de Mme PARATTE Corinne en tant qu'ATSEM à fin octobre 2024 qui part aux Combes.
- Le départ en retraite de Mme MERLET Martine en tant qu'ATSEM à fin décembre 2024.
- Le départ en retraite de Mme PERREY Marie-Cécile en tant que Secrétaire Générale de Mairie à fin décembre 2024

VI Courriers – Divers

- Courrier de M. BOILLOT Pascal : sécurité - circulation excessive de la route de « Sur le Mont »

L'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance à 18h58

Le Maire
Christelle VUILLEMIN



Le secrétaire
Loïc REYMOND